Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 19 (1927)

Heft: 4

Rubrik: Économie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Economie

Le développement de l'industrie suisse.

L'industrie suisse a constamment gagné en étendue dans les dernières décennies précédant la guerre. Son développement s'exprimait le plus nettement par la *statistique des fabriques* englobant toutes les entreprises soumises à la loi sur le travail dans les fabriques ainsi que le nombre de leurs ouvriers. Sans doute, le nombre des fabriques soumises à la loi a augmenté, mais les chiffres expriment clairement le grand essor de la production industrielle.

Une comparaison de la statistique des fabriques de 1888, 1901, 1911 et 1923 ainsi que les chiffres arrêtés à fin 1926 donne l'image suivante:

	Nombre de fabriques				
Branche d'industrie	1888	1901	1911	1923	1926
Industrie du coton	429	356	319	351	342
Industrie de la soie	227	235	214	197	183
Industrie de la laine	47	65	62	70	69
Industrie de la toile	16	19	23	28	27
Industrie de la broderie	1,139	746	866	733	722
Autres industries textiles	56	109	112	150	155
Total de l'industrie textile	1,914	1,530	1,596	1,529	1,498
Industrie des métaux	115	377	623	584	603
Industrie des machines	248	522	641	694	736
Industrie horlogère et bijouterie	190	663	858	953	1,120
Total de l'industrie métallurgique et horlogère	553	1,562	2,122	2,231	2,459
Industrie du vêtement	117	312	614	865	914
Industrie chimique	92	167	193	223	224
Eau, gaz, électricité	16	115	262	294	293
Total	225	594	1,069	1,382	1,431
Alimentation et tabac	411	633	693	632	604
Industrie du papier, du cuir et du caoutchouc	111	209	238	278	289
Arts graphiques	190	351	453	497	494
Industrie du bois	232	848	1,264	1,009	1,087
Pierre et terre	140	398	444	313	322
Autres industries total	1,084	2,439	3,092	2,729	2,796
[1] Total de toutes les industries	3,776	6,125	7,879	7,871	8,184

	Nombre d'ouvriers				
Branche d'industrie	1888	1901	1911	1923	1926
Industrie du coton	36,256	32,314	29,550	34,631	34,517
Industrie de la soie	27,819	33,506	31,537	27,605	25,966
Industrie de la laine	3,538	4,166	5,325	7,183	6,870
Industrie de la toile	746	1,043	1,007	1,528	1,564
Industrie de la broderie	17,920	16,751	28,606	13,866	11,044
Autres industries textiles	1,784	3,136	4,150	5,763	6,401
Total de l'industrie textile	88,063	90,916	100,175	90,576	86,362

[1] Le nombre des exploitations est en réalité plus bas, celles appartenant à plusieurs branches d'industrie ont été comptées plus d'une fois.

Branche d'industrie	Nombre d'ouvriers 1888	1901	1911	1923	1926
Industrie des métaux	4,338	12,731	23,325	24,762	26,778
Industrie des machines	16,483	32,647	46,435	58,469	61,485
Industrie horlogère et bijouterie .	12,394	24,858	34,983	33,438	42,687
Total de l'industrie métallurgique et horlogère	33,215	70,236	104,743	116,669	130,950
Industrie du vêtement	7,409	14,671	23,802	35,898	35,493
Industrie chimique	2,092	4,921	8,620	12,137	15,021
Eau, gaz, électricité	454	2,156	4,228	4,149	4,004
Total	9,955	21,748	36,650	52,184	54,518
Alimentation et tabac	10,917	18,300	26,044	23,589	24,702
Industrie du papier, du cuir et du caoutchouc	4,822	7,316	9,262	11,971	12,575
Arts graphiques	3,730	7,469	10,042	11,170	12,121
Industrie du bois	5,020	14,381	23,765	18,975	20,361
Pierre et terre	4,809	12,168	18,160	12,269	12,907
Autres industries total . . .	29,298	59,634	87,273	77,974	82,666
Total de toutes les industries .	160,531	242,534	328,841	337,403	354,496

Ces chiffres ne donnent pas seulement une image du développement industriel de l'ensemble des fabriques suisses. Ils montrent aussi clairement comment au cours des décennies s'est opéré un certain *déplacement*. Tandis que

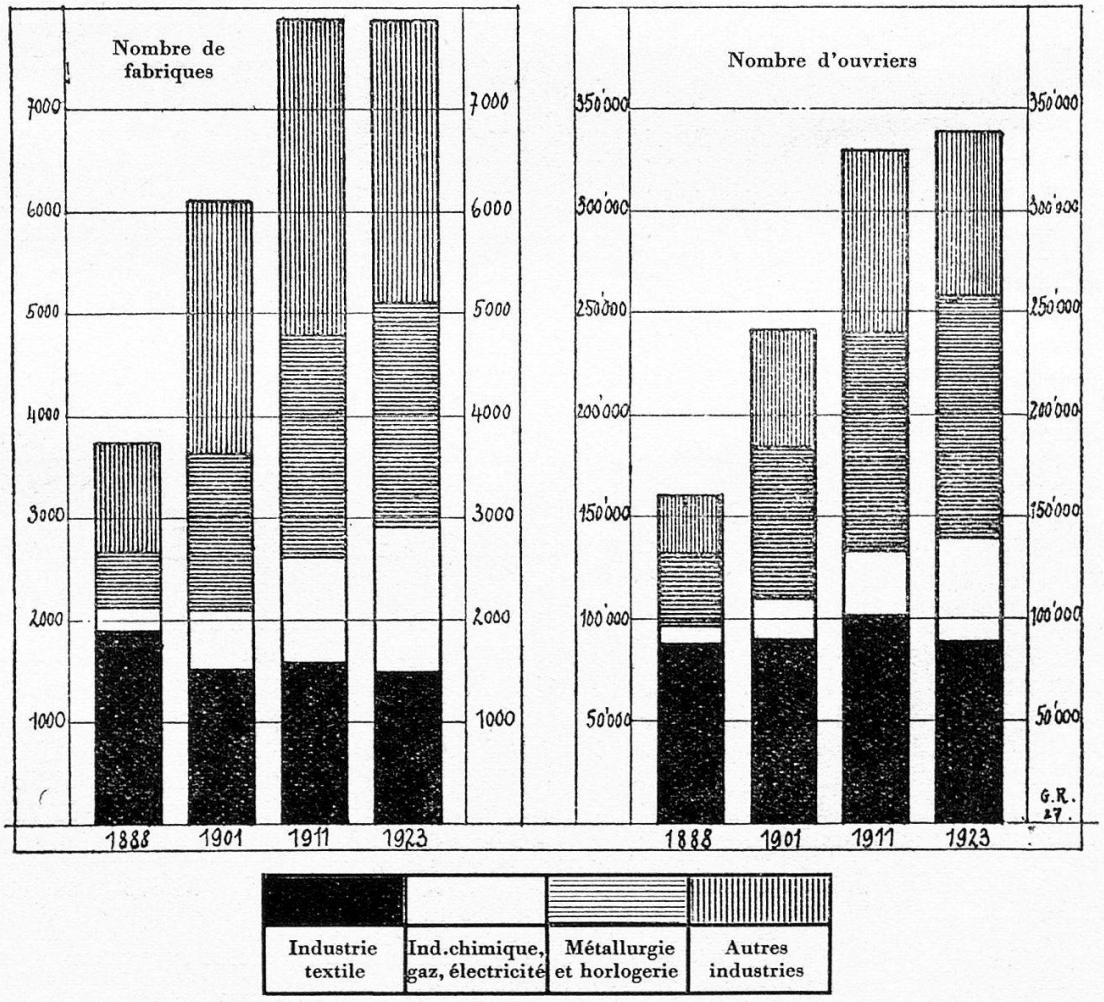

l'industrie textile représentait en 1888 plus de la moitié des ouvriers de fabriques, elle n'en comprend plus que le quart aujourd'hui. L'importance de l'industrie textile a non seulement diminué relativement mais également quantitativement, surtout du fait de la disparition graduelle de l'industrie de la broderie qui en 1926 n'occupe plus que le 38 pour cent du nombre des ouvriers de 1911. L'industrie de la laine et celle de la soie ont aussi plutôt diminué, par contre, les branches accessoires du textile ont progressé. En 1911, le nombre des ouvriers du textile a été dépassé par celui des métallurgistes et horlogers, et aujourd'hui, l'industrie *métallurgique et horlogère* prend sans conteste la première place. A côté d'elle, diverses industries ont rapidement pris de l'importance. C'est le cas avant tout de l'industrie chimique et les exploitations d'eau, de gaz et d'électricité, où le nombre des ouvriers est neuf fois plus fort qu'il y a 40 ans. Le graphique joint au présent article montre combien l'importance des groupes d'industrie s'est modifiée d'une statistique à l'autre.

On peut affirmer que la diversité de l'industrie suisse s'est étendue. Elle ne se limite plus comme autrefois à quelques grosses industries d'exportation au côté desquelles ne se voyaient que quelques exploitations uniquement destinées au marché intérieur. Mais une quantité de petites et surtout de nouvelles industries se sont transformées en industries d'exportation. Même l'industrie des machines, qui d'après la statistique prend une grande place, se disperse en une série de branches spéciales, comme la construction d'appareils, de véhicules, etc., ce qui ne se constate qu'en examinant les chiffres en détail. Cette extension de notre industrie par branche donne à notre économie nationale le gros avantage d'être moins influencée par les crises de débouchés des diverses branches d'industrie; les risques de crises sont ainsi plus répartis. Il en résulte d'autre part aussi pour notre économie nationale que le souci de former une bonne main-d'œuvre, de construire des machines, de se procurer la matière première, et d'organiser les débouchés, etc., en devient aussi toujours plus compliqué.

Les grandes banques suisses en 1926.

L'activité des grandes banques suisses s'est considérablement développée l'année dernière. Les affaires financières conclues avec l'étranger ont largement compensé celles qui dans le pays laissaient un peu à désirer du fait de la dépression industrielle persistante. Nous donnons ci-dessous un aperçu des principaux postes de bilan des grandes banques parmi lesquelles nous en relevons huit c'est-à-dire:

	Capital-actions	Réserves	Sommes du bilan
	en millions de fr.		
Société de banques suisses	120	35	1189
Banque populaire suisse	102 [1]	26	1064
Banque suisse de crédit	130	40	1055
Société de banque suisse	70	18	668
Banque commerciale de Bâle	75	25	510
Banque fédérale	50	16	477
Comptoir d'escompte de Genève	45	7	397
Leu & Cie	35	2	254

Le développement des grandes banques suisses se constate par les chiffres ci-après. Les huit sociétés annonçaient ensemble en millions de fr.:

[1] Capital coopératif.

	1913	1919	1920	1922	1925	1926
Capital en propre . . .	506	671	706	722	726	796
Argent étranger . . .	1671	3564	3756	3169	3805	4244
Sommes du bilan . . .	2621	4693	4767	4123	4924	5614
Bénéfice brut	60	133	151	139	144	159
Bénéfice net	35	53	14 [2]	41	46	52
Bénéfice réparti (divid.) .	27	40	39	39	41	43

Nous avons comparé avec la dernière année d'avant-guerre, les deux années de haute conjoncture de 1919 à 1920, l'année de crise économique de 1922 avec les deux dernières années. Or, l'on voit que la crise n'a pas causé en général de réels dommages au capital bancaire, tout au plus une modeste diminution de la somme du bilan et de bénéfice; en 1925 les chiffres de 1919 et 1920 étaient déjà rétablis partout, et 1926 mentionna des chiffres-records tels que jamais les grandes banques n'en avaient vu. Ce fait est encore mieux illustré par des chiffres relatifs, si l'on établit les postes du bilan de l'année 1913 comme égalant 100.

	1913	1919	1920	1922	1925	1926
Capital de fondation . .	100	134	145	150	150	163
Réserves	100	128	124	120	124	138
Argent étranger . . .	100	213	225	190	228	254
Change	100	222	243	198	198	260
Débiteurs	100	167	170	143	179	199
Sommes du bilan . . .	100	179	182	157	188	214
Produit brut	100	238	254	221	208	218
Bénéfice net	100	151	40 [3]	117	131	149

La plupart des postes des bilans se sont accrus de plus de la moitié de 1913 à 1926. L'augmentation des affaires de change l'année dernière provient sans doute essentiellement de relations internationales. Le capital de fondation et tout particulièrement les réserves sont restées relativement bas, ayant été partiellement diminués et non rétablis durant plusieurs années, à la suite de pertes dues à la crise. En 1926, les réserves ont été considérablement renforcées. Le capital-actions de deux sociétés fut de même élevé, d'autres suivront. L'augmentation relativement faible des bénéfices nets (comme d'ailleurs aussi les faibles réserves) provient de la politique financière suivie. Les actionnaires recevant, lors de l'augmentation des capitaux, par des « privilèges » des bénéfices indirects, qui tout naturellement influent sur le rendement ultérieur. C'est ainsi qu'au Crédit suisse les actionnaires reçurent l'automne dernier, 10 millions sous forme d'actions privilégiées sur les 30 millions d'augmentation du capital, en d'autres termes, les actionnaires obtinrent en 1926, non pas 8 mais en réalité *18 pour cent* de dividende.

Malgré que les actionnaires reçoivent sous cette forme, à chaque augmentation de capital, d'importants bénéfices qui ne s'expriment pas en dividendes, ceux-ci sont quelque peu plus élevés en 1926 que dans la dernière année d'avant-guerre, ce qui est un record, si l'on en excepte l'année 1919. Voici le dividende moyen des huit grandes banques en pour cent:

1913	7,1	1922	6,7
1918	7,1	1923	6,8
1919	7,8	1924	7,0
1920	7,0	1925	7,1
1921	6,9	1926	7,2

Les fluctuations des dividendes sont donc bien faibles, ce qui prouve la politique conservatrice en matière de dividendes des grands instituts financiers;

---

[2] Sans les amortissements extraordinaires chez Leu & Cie du montant de 36 millions, le bénéfice net de 1920 comporterait 50 millions.

[3] Sans les amortissements chez Leu & Cie, le nombre-indice serait de 143.

le Crédit suisse paye par exemple 8 pour cent de dividende depuis plus de 20 ans.

L'augmentation du bénéfice brut dans les deux dernières années provient en majeure partie des recettes pour les provisions et des affaires avec les syndicats financiers. Tandis que le produit des affaires de change et de la différence des intérêts qui n'est actuellement que du double de ce qu'il était en 1913, les provisions rapportent en 1926 près du triple et les affaires des syndicats financiers même plus du quintuple de ce qu'elles donnaient avant la guerre (prêts à l'étranger).

Mouvement ouvrier

Mouvement syndical suisse

Ouvriers du vêtement et du cuir.

En septembre 1926, le comité central de la Fédération des ouvriers du vêtement et du cuir adressait une requête, accompagnée *d'un projet de tarif national*, à la Fédération des fabricants de chaussures. Celle-ci répondit en date du 6 février à la Fédération des ouvriers du vêtement et du cuir qu'il ne lui était *pas possible de faire suite* à cette requête, car la mise en vigueur du tarif projeté aurait pour conséquence un renchérissement de la production et favoriserait ainsi la concurrence étrangère se faisant fortement sentir actuellement; l'industrie du cuir doit, en outre, conserver toute sa liberté d'action, afin de pouvoir s'adapter constamment aux diverses conditions du marché.

Il résulte de cette réponse que les fabricants de chaussures se refusent à réglementer par contrat les conditions de travail. Les arguments avancés ne sont pas plausibles du tout, car il n'y a rien qui empêche les patrons suisses de passer un contrat avec leurs ouvriers, tel que l'ont fait les patrons allemands. En considération du fait que l'industrie du cuir bénéficie d'un tarif douanier protectionniste, l'argumentation des patrons est doublement mesquine.

Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation.

Les ouvriers meuniers de la maison *Naef-Schneider & Cie*, à Interlaken, sont en lutte depuis le 12 mars. Les 11 ouvriers de cette firme avaient revendiqué la reconnaissance de l'organisation, l'application de la durée légale du travail, le samedi après-midi libre, des vacances, ainsi que l'égalité de traitement, en ce qui concerne les salaires, avec les ouvriers de l'entreprise principale, à Thoune. Une proposition d'entente de l'Office de conciliation de Thoune fut acceptée par les deux parties, mais la maison en cause semble avoir changé d'idée depuis lors et a lock-outé les ouvriers. Ceux-ci ne s'en laisseront toutefois pas imposer par des mesures aussi arbitraires.

Une *conférence nationale des ouvriers boulangers* a adressé une nouvelle requête au Conseil fédéral pour lui demander de soumettre la convention internationale concernant le *travail de nuit dans les boulangeries* à la ratification des Chambres fédérales. Le commencement du travail à 4 heures du matin sera combattu énergiquement et l'on s'en tiendra fermement à 6 heures. Pour la période transitoire, les ouvriers boulangers consentiraient cependant à commencer le travail à 5 heures du matin. Dans une autre résolution, il est pris position contre l'infraction aux ordonnances fédérale concernant *l'emploi des jeunes gens* pour le travail de nuit et demandé à l'Union syndicale d'entreprendre des démarches dans le but de faire respecter cette ordonnance.